

La lettre de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons- Monédières

UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

La Communauté de Communes participe au développement économique de notre territoire. On vous dit tout.

P2

DU NOUVEAU AU CENTRE AQUA

Afin de mieux répondre aux attentes du public, le Centre Aqua récréatif intercommunal expérimente de nouveaux horaires.

P3

AMÉNAGEMENT DES CIRCUITS DE RANDONNÉE

Pour des balades toute l'année ou pour les touristes, la Communauté de Communes aménage des chemins de randonnée.

P4



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Francis DUBOIS, élu député de la Corrèze en juin 2022, a dû quitter la présidence de la Communauté de Communes qu'il occupait depuis 2014. Un conseil communautaire a été organisé le 29 juillet. Lors de ce conseil, c'est M. Charles FERRÉ, Maire d'Égletons et précédemment 1er Vice-Président, qui a été élu Président de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières. Sept vice-présidents ont également été élus :

- Jean-Louis BACHELLERIE (Maire de Marcillac-la-Croisille) : Politiques territoriales et Communication
- Jean-Claude BESSEAU (Maire de Montagnac-sur-Doustre) : Finances et développement économique, Ordures ménagères et Déchets assimilés
- Jean-Noël LANOIR (Maire de Laval-sur-Luzège) : Travaux, urbanisme et environnement
- Denise PEYRAT (Adjointe au Maire, Égletons) : Enfance, jeunesse
- Jean BOINET (Conseiller municipal, Rosiers d'Égletons) : Affaires culturelles et patrimoniales, tourisme
- Patricia DUBOCHAUD (Adjointe au Maire, Égletons) : Affaires Sociales, sport et vie associative
- Jean-François LAFON (Maire de Soudeilles) : Ressources humaines, Agriculture, Ruralité et Aménagement du territoire
-

LE SPANC, C'EST QUOI ?

Etienne BESSE a rejoint la Communauté de Communes pour s'occuper du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). On vous rappelle de quoi il s'agit.

En savoir plus - Page 4

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

La Communauté de Communes a ouvert un nouvel équipement dédié à l'enfance à Marcillac-la-Croisille : une micro-crèche et un centre de loisirs. Il a été inauguré le 7 octobre dernier. On revient sur cet événement.

En savoir plus - Page 3

Com Com info n°1 - oct 2022 - Journal édité par la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières : 05 55 27 69 26 - accueil@cc-ventadour.fr
Directeur de la publication : Charles FERRÉ
Rédaction - mise en page : Maxime Lamarque
Crédits photos : DR
Dépôt légal : à parution
Impression : 200 ex - diffusion numérique



UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

La Communauté de Communes, compétente en la matière avec la Région Nouvelle-Aquitaine, participe au développement économique de notre territoire. Elle soutient à la fois les entreprises, les agriculteurs et les commerçants.

Le soutien aux entreprises



En cohérence avec le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), la Communauté de Communes pilote des aides économiques pour les créateurs d'entreprises et les entreprises. Elle les accompagne par exemple pour le financement de leur outil de production, pour la création ou l'aménagement de locaux par exemple. Depuis 2019, 56 entreprises ont été aidées pour un montant total de plus de 126 000€.

Il convient d'y ajouter 127 000€ d'aides débloquées en soutien aux entreprises durant la crise sanitaire.

Le soutien aux agriculteurs

Un accompagnement spécifique est proposé aux agriculteurs et aux producteurs du territoire. Des aides existent pour développer la commercialisation et la promotion des produits locaux. Un suivi est proposé pour le financement de l'étude pour obtenir le certificat Haute Valeur Environnementale.

Le soutien aux commerçants

La Commune d'Égletons a été retenue comme "Petite Ville de Demain" par l'État. Dans ce cadre, deux postes sont financés à la Communauté de Communes par la Banque des Territoires : un chef de projet Maxime LAMARQUE et un manager de commerce Benoît ARMENGAUD, également en charge du développement économique.

Ces deux agents, en collaboration avec l'Office de Tourisme, ont ainsi lancé en octobre 2022 une plateforme internet valorisant les commerçants, artisans et producteurs locaux leur offrant un outil de vente en ligne. Grâce à leur accompagnement de terrain, une dynamique a été lancée entre les commerçants du territoire. Ils ont ainsi organisé un premier salon des commerçants en mai 2021, regroupant près de 40 exposants et accueillant plus de 500 visiteurs.

VIVEZ
VENTADOUR ÉGLETONS
MONÉDIÈRES

Des chèques cadeaux pour le territoire



Par ailleurs, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme amplifient cette action en faveur du commerce local. Ainsi, pour les fêtes de fin d'année ou tout autre événement, les entreprises et employeurs du territoire pourront offrir à leurs salariés des chèques-cadeaux utilisables chez les commerçants de la

Communauté de Communes participant à l'opération. Les entreprises ou commerçants intéressés peuvent contacter le service compétent au 0681343361 ou à commerce@cc-ventadour.fr

LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF

La Communauté de Communes a ouvert son centre aqua récréatif intercommunal sur la commune d'Égletons en décembre 2010. A titre expérimental, des adaptations de fonctionnement ont été décidées pour la rentrée 2022-2023.

Le jour de fermeture (initialement le Jeudi) a été déplacé au lundi. Il est également ouvert le samedi après-midi et fermé le dimanche après-midi. Enfin un nouveau créneau est proposé de 12h à 13h le vendredi midi pour permettre aux salariés qui le souhaitent de s'y rendre sur leur pause méridienne. Selon les résultats de ces expérimentations, les horaires pourront être ajustés en janvier. Enfin, un logo a été conçu par les services communautaires pour renforcer l'identité de l'équipement et une nouvelle plaquette a été éditée.



Des activités pour tous

Le centre propose de nombreuses activités pour toute la famille. Le mercredi après-midi, des cours d'apprentissage de la natation sont mis en place pour les enfants. 11 cours collectifs sont proposés dans le cadre de son action sport-santé (aquagym, aquapalmes, aquabike). Il est également possible de louer des aquabikes en usage libre. Le centre propose également une offre bien-être avec un spa et un hammam pour un moment de détente.

Enfin, un espace fitness/musculation comblera les plus sportifs. Une salle offrant des appareils de musculation est disponible en accès libre, et des cours collectifs encadrés par un animateur diplômé d'État sont proposés (Body Sculpt, Abdos fessiers, Stretching, BOSU, H.I.I.T,...).

Centre aquarécréatif - Boulevard du Puy Nègre - Égletons - 05 55 93 93 90

centreaquarecreatif@cc-ventadour.fr - Facebook : Centre aquarécréatif intercommunal

www.vivezventadouregletonsmonedieres.fr/centre-aquarecreatif - www.cc-ventadour.fr

LA MAISON AU SOLEIL

La Communauté de Communes a inauguré le vendredi 7 octobre 2022 la Maison Au Soleil, nouvel équipement dédié à l'enfance jeunesse à Marcillac-la-Croisille. Monsieur Charles Ferré, Président de la Communauté de Communes, a convié les différents partenaires du projet, les artisans et entreprises ayant participé aux travaux, les familles et les agents de la collectivité à cette inauguration en présence de Madame MERCKX, Sous-Préfète de la Corrèze, de Monsieur DUBOIS, Député de la Corrèze, de Monsieur DELPEYROUX, Président de la CAF de la Corrèze et de Monsieur BACHELLERIE, Maire de Marcillac-la-Croisille et des élus du territoire.

Cet équipement, ouvert le 3 janvier 2022, complète et améliore l'offre de service Enfance-Jeunesse. Il comprend une Micro-crèche et un Accueil de Loisirs.

D'une superficie de 336 m², le bâtiment compte un espace dédié à l'accueil de loisirs au rez-de-chaussée avec le bureau d'accueil, deux salles d'activités et les locaux techniques. La micro-crèche se situe au 1er étage, avec une petite cuisine, un réfectoire, deux salles d'activité et deux salles de repos. Chacune de ces deux structures bénéficie également d'un espace extérieur couvert et d'un parc arboré.

Les travaux d'un montant de près de 800 000€ ont été co-financés par l'État, le Département, la Caisse d'Allocation Familiale et les Fonds Européens FEADER, la part restante pour la collectivité s'élevant à 27% du montant global.



SERVICE GEMAPI* : TRAVAUX DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES EN DÉBARDAGE À CHEVAL.

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du Bassin versant de la Luzège, et pour donner suite à l'appel à projet Zones humides, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières mène des actions de préservation et de reconquête des zones humides sur le bassin versant du Deiro. L'objectif des travaux est de restaurer les fonctionnalités des parcelles en zones humides et notamment leur capacité à retenir l'eau en hiver pour la restituer progressivement en période sèche. Ces travaux sont programmés en lien avec les agriculteurs locaux et des aménagements sont également réalisés afin de préserver les cours d'eau tout en maintenant un accès stabilisé pour l'abreuvement dans de bonnes conditions. Le financement est compensé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 80%.

**Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations*



LE SPANC, C'EST QUOI ?



La Communauté de Communes exerce la compétence pour l'assainissement non collectif. Pour assurer cette mission, elle a recruté en juin 2022 Étienne BESSE, technicien SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Agé de 25 ans et titulaire d'un BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau, il a la charge d'informer, de conseiller et de contrôler les installations d'assainissement non collectif selon la loi sur l'eau de 1992.

« Mes missions sont d'aider la population sur le choix de la filière à mettre en place pour leur habitation, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une remise aux normes. » déclare-t-il. Par la suite, il se rendra chez la personne conseillée afin d'effectuer un contrôle des travaux pour s'assurer de la conformité réglementaire de l'installation. Il assurera ensuite le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des systèmes, au maximum tous les 10 ans, visant à maintenir des installations fonctionnelles conformes à la réglementation en vigueur afin de garantir le respect du Code de l'environnement et de la santé publique.

Rappel : Dans le cadre d'une vente, un contrôle est obligatoire et doit être daté de moins de 3 ans. Il est facturé 70 € aux propriétaires afin de financer les charges du service en complément de la redevance annuelle

Renseignements : 05/55/27/47/30 ou spanc@cc-ventadour.fr

Pour vos balades dominicales, seul ou en famille, n'oubliez pas : la Communauté de Communes a participé à la réalisation de l'application du Parc Naturel Régional de Millevaches. Rendez-vous sur www.rando-millevaches.fr

